Nations Unies S/PV.7634



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7634e séance

Vendredi 26 février 2016, à 15 h 30

New York

Président :	M. Ramírez Carreño	(Venezuela (République bolivarienne du))
Membres :	Angola	M. Gaspar Martins
	Chine	M. Liu Jieyi
	Égypte	M. Aboulatta
	Espagne	M. Oyarzun Marchesi
	États-Unis d’Amérique	Mme Power
	Fédération de Russie	M. Gatilov
	France	M. Delattre
	Japon	M. Yoshikawa
	Malaisie	M. Ibrahim
	Nouvelle-Zélande	M. Van Bohemen
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Seck
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Rosselli

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

16-05399 (F)









La séance est ouverte à 15 h 50.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la République arabe syrienne à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Staffan de Mistura, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, à participer à la présente séance. Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à M. De Mistura qui participe à la séance d'aujourd'hui par visioconférence depuis Genève.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M. De Mistura.

M. De Mistura (*parle en anglais*) : Au nom du Secrétaire général, j'espère que nous aurons très vite l'occasion de nous féliciter de l'adoption du projet de résolution (S/2016/185) dont le Conseil est saisi, qui nous aidera tous à régler une question sur laquelle nous travaillons conjointement depuis au moins trois semaines. Nous avons parcouru un long chemin depuis la première réunion du Groupe international de soutien pour la Syrie (GISS) à Vienne le 30 octobre 2015. De nombreux événements sont survenus depuis mon dernier exposé devant le Conseil, le 5 février, jour où j'ai suspendu les pourparlers inter-Syriens compte tenu des positions des parties et de l'absence de progrès sur le terrain.

Trois semaines plus tard, grâce aux efforts intenses des membres du GISS, en particulier par les deux Coprésidents des deux équipes spéciales constituées à Munich le 12 février, une assistance a été acheminée ces 10 derniers jours à près de 110 000 personnes, et 200 camions traversent la Syrie pour atteindre six sites. Le Programme alimentaire mondial a aussi effectué son premier essai de largage à Deir el-Zor pour atteindre une zone où quelque 230 000 personnes sont assiégées par Daech.

Cela étant, le plus important est peut-être que nous avons obtenu un accord provisoire sur les conditions de la cessation des hostilités en Syrie, tel qu'annoncé par les deux Coprésidents du GISS, la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique, en début de semaine. De fait, la cessation des hostilités en Syrie est censée entrer en vigueur d'ici une heure, il sera alors minuit à Damas. Ainsi la présente séance du Conseil revêt-elle une signification spéciale en ce jour, et cette nuit, que nous espérons exceptionnels pour les Syriens. Ainsi, et avec votre permission, Monsieur le Président, je vais présenter au Conseil un exposé peu orthodoxe. Plutôt que de guider les membres du Conseil dans la mise en œuvre de la résolution 2254 (2016), ce pour quoi les membres du Conseil sont déjà saisis de la lettre datée du 17 février 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2016/152), je préfère me consacrer aux événements qui sont survenus depuis la conférence de Munich, puisque nombre d'entre eux se déroulent presque en temps réel.

La réunion du GISS à Munich a abouti à des obligations spécifiques que les membres GISS et les parties syriennes doivent honorer. Un mécanisme, une série de mesures et des échéances immédiates ont maintenant été adoptés pour atteindre l'objectif. Les membres du Conseil viennent de délibérer sur un projet de résolution qui, je l'espère, approuvera tous ces éléments. Je voudrais donner au Conseil une idée des efforts acharnés qui nous auront menés au stade actuel, une fois que le Conseil aura adopté le projet de résolution.

Premièrement, s'agissant de la question d'un accès soutenu de l'aide humanitaire, et de l'équipe spéciale chargée des questions humanitaires, le Conseil a bien en tête les exposés détaillés concernant la situation humanitaire globalement grave qui règne en Syrie. Rien qu'au cours du mois dernier, le rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014) et 2191 (2014) du Conseil de sécurité, le rapport de la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne (A/HRC/30/48), ainsi que la lettre du Secrétaire général datée du 17 février ont brossé un tableau tragique et dévastateur des conditions de vie désespérées des populations civiles, notamment pour les nombreux enfants, femmes et malades vivant dans les communautés de toute la Syrie qui sont assiégées par le Gouvernement, par l'opposition ou par Daech. À cela, nous devons ajouter le niveau sans précédent de déplacements internes et le nombre croissant de Syriens, qui, pour chercher sécurité et asile en Europe ou ailleurs, se lancent dans un voyage à travers terre et mer qui leur sera souvent fatal.

Les questions humanitaires étaient au premier plan des délibérations les plus récentes du GISS à Munich, lesquelles ont abouti à l'établissement de l'équipe spéciale chargée des questions humanitaires, qui s'est déjà réunie trois fois depuis le 12 février. Mon bureau, notamment mon conseiller principal pour les questions humanitaires, Jan Egeland, et l'équipe de pays des Nations Unies à Damas dirigée par le Coordonnateur résident Yacoub El Hillo, ont travaillé d'arrache-pied, aux côtés des partenaires de mise en œuvre tels que le Croissant-Rouge arabe syrien, pour élaborer un plan humanitaire, comme le demandait le GISS. D'emblée, une assistance humanitaire d'urgence a été acheminée dans les zones assiégées évoquées dans la Déclaration de Munich : Madaya, Zabadani, Moudamiyet, Kafr Batna – dans la Ghouta orientale –, Kafraya et Fouaa.

Grâce à la réaction opérationnelle rapide de nos collègues du Programme alimentaire mondial et à la générosité de membres du GISS comme l'Allemagne, les États-Unis et les Pays-Bas, ainsi qu'à l'appui technique offert par la Fédération de Russie, nous avons également été témoins du premier essai de largage d'aide dans un environnement difficile, comme à Deir el-Zor. Jusqu'ici, les membres de l'équipe spéciale nous semblent avoir honoré l'engagement qu'ils ont pris à Munich en usant de leur influence auprès des parties pour veiller à renforcer le flux d'assistance – qui ne suffit pas, mais qui a nettement augmenté.

Ces remarquables efforts n'ont pas été sans difficultés et accusent des retards considérables. C'est pourquoi l'équipe spéciale se penche actuellement sur ces problèmes, et nous allons y travailler. Nous n'avons pas encore reçu l'approbation d'un convoi d'aide destiné à 170 000 personnes supplémentaires situées en zone assiégée. La simplification des procédures d'approbation du Gouvernement ne résoudra pas tout et n'a pas encore été appliquée, mais nous sommes également à l'œuvre sur cette question. À cet égard, une réunion constructive s'est tenue hier entre le Vice-Ministre des affaires étrangères, M. Mikhdad, et notre propre équipe. Nous espérons qu'elle portera des fruits bientôt. J'ai personnellement soulevé ce point auprès du Gouvernement syrien au cours de ma visite à Damas la semaine dernière. Je continuerai à suivre ces questions avec beaucoup d'attention, parce qu'elles sont d'une importance vitale et qu'elles découlent des engagements pris à Munich.

S'agissant de la cessation des hostilités en Syrie et de l'équipe spéciale du GISS chargée du cessez-le-feu, j'ai participé il y a moins de trois heures avec les Coprésidents de l'équipe spéciale – la Fédération de Russie et les États-Unis –, à la première réunion de l'équipe spéciale chargée du cessez-le-feu, qui a eu lieu dans la salle même d'où je m'adresse à présent au Conseil. En présence des membres du GISS, les deux Coprésidents – qui, toute la semaine durant, ont œuvré avec leurs partenaires pour dialoguer avec les autres parties sur le terrain –, ont détaillé les conditions de la cessation des hostilités en Syrie, telle qu'annoncée le 22 février dans un communiqué de presse conjoint de la Fédération de Russie et des États-Unis. Aujourd'hui, les deux Coprésidents ont souligné que les principales parties syriennes avaient fait état de leur disposition à prendre part à la cessation des hostilités qui doit entrer en vigueur à minuit, heure de Damas, soit dans moins d'une heure.

Les groupes d'opposition armés ont annoncé qu'ils s'engageaient à mettre pleinement en œuvre la résolution 2254 (2015) et à participer − je répète, à participer − aux négociations politiques menées sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Cette fois-ci, nous souhaitons qu'ils s'y tiennent et qu'ils restent à la table des négociations, tout du moins jusqu'à ce que nous ayons achevé la première phase des négociations. Deuxièmement, ils doivent cesser leurs attaques – quelles que soient les armes employées, roquettes, obus ou missiles antichars – contre les forces armées syriennes et toute autre force qui leur est associée. Troisièmement, ils doivent s'abstenir de conquérir ou de chercher à conquérir des territoires d'autres parties à l'accord. Quatrièmement, ils doivent permettre l'acheminement de l'aide humanitaire. Cinquièmement, ils doivent faire un usage proportionné de la force, ce qui veut dire qu'ils s'abstiendront d'y recourir sauf en cas de menace directe et, le cas échéant, de légitime défense.

Dans le même temps, les forces armées syriennes et les diverses forces qui leur sont associées se sont engagées à respecter exactement les mêmes principes. Cela signifie qu'elles doivent cesser les attaques, quelles que soient les armes employées, y compris les bombardements par l'armée de l'air syrienne ou les forces aériennes russes contre les groupes d'opposition armés qui sont parties à l'accord de cessation des hostilités.

L'équipe spéciale chargée du cessez-le-feu supervisera la cessation des hostilités sous la coprésidence de la Russie et des États-Unis. Ses principales tâches seront les suivantes : premièrement, elle délimitera le territoire contrôlé par Daech, le Front

el-Nosra et d'autres organisations terroristes désignées par le Conseil de sécurité qui ne sont pas parties à l'accord de cessation des hostilités. Deuxièmement, elle diffusera des messages visant à encourager la désescalade des tensions. Troisièmement, elle évaluera la nature et la crédibilité des cas de non-respect qui lui seront signalés en vue de décider des mesures de riposte à prendre. Quatrièmement, elle recensera et tentera de régler les cas de non-respect systématique avant de renvoyer la question à de hauts responsables ou à une instance supérieure.

L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et l'Organisation des Nations Unies appuieront ces efforts en faisant office de secrétariat et par l'intermédiaire d'un centre dit d'alerte permanente, que l'on pourrait qualifier plus exactement de centre d'opérations – situé à quelques mètres d'ici, soit dit en passant – qui traitera et transmettra les informations aux coprésidents du GISS. Pour sa part, l'Organisation des Nations Unies ne sera pas appelée à qualifier, évaluer et/ou réconcilier les informations reçues, une fonction qui continuera d'être assumée par les coprésidents, qui sont la Fédération de Russie et les États-Unis, en consultation avec d'autres membres du GISS. L'accord de cessation des hostilités, qui a été précédé de longues discussions détaillées à Genève et dans les capitales, et qui est le résultat d'intenses consultations et négociations, y compris au plus haut niveau, est en soi une réalisation majeure, et je pense que le Conseil de sécurité en conviendra. L'annonce de l'engagement pris par les parties syriennes, qui est indispensable pour mettre un terme à la guerre, est également un pas très important.

Dans cette salle aujourd'hui, les membres de l'équipe spéciale ont accepté de s'adresser à leurs contacts respectifs au sein des parties syriennes pour leur expliquer le fonctionnement de l'équipe spéciale, de garantir la confidentialité des débats au sein de l'équipe elle-même et de s'abstenir de faire des déclarations publiques concernant les cas de non-respect qui seront signalés et examinés, afin de lui donner suffisamment de temps pour y répondre. Mon bureau, qui assure le secrétariat de l'équipe spéciale, organisera régulièrement des séances d'information publiques en son nom sur la cessation des hostilités. Le projet de résolution d'aujourd'hui définit clairement les exigences en matière de communication des informations. D'autres composantes du système des Nations Unies pourront naturellement continuer à formuler des observations sur la situation en Syrie dans le cadre de leurs mandats respectifs, mais les séances d'information auront lieu ici.

Le consentement donné a priori par les parties au conflit est encourageant, mais ce dont nous avons besoin à présent, c'est qu'elles se conforment aux dispositions de l'accord. Nous avons beaucoup à faire pour assurer son application, et la communauté internationale, le GISS et les parties syriennes doivent rester fermes dans leur détermination. Le projet de résolution qui, nous l'espérons, sera adopté sous peu, est une nouvelle preuve de la volonté du GISS d'amener les parties à mettre en œuvre l'accord. La journée de demain, samedi – en fait, à partir de minuit, ce soir – sera d'une importance cruciale. Les tentatives visant à saper le processus ne manqueront sans doute pas. Nous sommes prêts à y faire face. Elles ne doivent pas nous impressionner ni trop nous inquiéter, car nous devons comprendre qu'elles font partie de tout cessez-le-feu et de toute cessation des hostilités.

Il incombe toutefois aux coprésidents, aux membres concernés de l'équipe spéciale chargée de superviser le cessez-le-feu et à nous tous de réagir rapidement pour désamorcer toute tension qui pourrait résulter d'éventuels malentendus, de tentatives de désinformation ou d'autres incidents. Les parties devront faire preuve de retenue dans les cas où les informations concernant la présence et l'affiliation des groupes resteront contradictoires. Daraya en est un bon exemple. Pour notre part, nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour appuyer cet effort important. Mes équipes, tant à Genève qu'à Damas, travailleront par rotation à partir de minuit ce soir pour assurer le suivi.

En adoptant la résolution 2254 (2015), le Conseil avait signalé on ne peut plus clairement que seule une solution politique négociée permettrait de mettre un terme à ce terrible conflit qui dure depuis cinq ans. La résolution reconnaissait également qu'il existait un lien étroit entre un cessez-le-feu à l'échelle nationale et un processus politique parallèle. La confiance en un processus politique – nous le savons tous, et le peuple syrien n'a cessé de nous le rappeler – permettra, en effet, d'accroître les chances de parvenir à un cessez-le-feu. Par voie de conséquence, une réduction de la violence contribuera à créer des conditions propices à des négociations et tout progrès allant dans le sens d'une cessation des hostilités améliorera considérablement la situation sur le terrain, ce qui, à son tour, entraînera une augmentation notable des livraisons d'aide humanitaire dans toute la Syrie. Comme le Secrétaire général l'a dit

dans la lettre qu'il a adressée au Conseil, l'accord conclu à Munich offre une précieuse occasion de reprendre rapidement et de manière crédible les pourparlers entre les parties syriennes.

Par conséquent, à supposer, si Dieu le veut, que la cessation des hostilités soit dans une grande mesure respectée et que l'acheminement de l'aide humanitaire se poursuive sans entrave, j'ai l'intention de reprendre, en consultation avec le Secrétaire général et, je l'espère, avec l'approbation du Conseil, les pourparlers entre les parties syriennes le lundi 7 mars, avec les mêmes représentants du Gouvernement syrien et de l'opposition, ainsi que les groupes de personnes associées aux réunions de Moscou et du Caire. Comme je l'ai dit aux parties dès le début des pourparlers, le 29 janvier, le programme reste exactement le même. Il est fondé sur la résolution 2254 (2015), qui a pour objectif de parvenir à un règlement politique global par le biais de négociations sur un processus de transition politique, conformément au Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe).

J'ai donc l'intention de me concentrer sur les questions clefs définies par le Conseil dans sa résolution 2254 (2015), à savoir parvenir à un accord sur un organe de gouvernance crédible, inclusif et non confessionnel, sur un calendrier et les modalités pour l'élaboration d'une nouvelle constitution, ainsi que sur les éléments et un calendrier pour la tenue d'élections parlementaires et présidentielle libres et régulières, conformément à la nouvelle constitution. Nous devons faire fond sur la dynamique apparue depuis Munich afin d'aider les parties à parvenir à un accord sur ces questions dans les plus brefs délais. Je compte sur le GISS, mais aussi sur le Conseil de sécurité, pour faire en sorte que les parties reviennent à Genève, cette fois-ci prêtes à dialoguer, à rester à la table des négociations et à continuer de travailler sur les questions de fond. J'espère que le projet de résolution que le Conseil va peut-être adopter sous peu enverra un signal positif en ce sens.

Bien que les pourparlers mettent principalement l'accent sur la gouvernance, j'entends également m'assurer que des aspects pressants liés à l'établissement de la confiance, qui revêtent le plus d'importance pour les Syriens, continueront d'être examinés, y compris la libération de toute personne détenue de façon arbitraire, en particulier les femmes et les enfants ainsi que les personnes retenues comme otages. Je suis également tenu, en vertu de la résolution 2254 (2015), d'assurer la participation du plus grand nombre possible de Syriens.

Comme je l'ai indiqué dans le cadre de mon précédent exposé (voir S/PV.7497), en plus des consultations menées avec les représentants du Gouvernement et de l'opposition, j'ai eu des entretiens avec des représentants de la société civile et des femmes – des Syriennes – et je continuerai de mener des consultations avec elles. Elles apportent des contributions remarquables et continuent d'apporter énormément à nos travaux. Je maintiendrai cette pratique. Depuis la suspension des pourparlers, la Civil Society Support Room, une structure visant à faciliter la participation des organisations de la société civile à Genève, et le Conseil consultatif pour les femmes syriennes, ont poursuivi leurs travaux préliminaires. Ils continueront de le faire et de nous aider – et de m'aider à faire mon travail. De plus, ONU-Femmes, qui a travaillé en étroite collaboration avec nous ces derniers mois, a détaché un conseiller pour la problématique hommes-femmes à mon bureau pour appuyer mon travail et celui du Conseil consultatif pour les femmes.

Enfin, nous avons pour l'instant maintenu, ensemble l'élan créé par le GISS. Il faut maintenant le maintenir dans la durée. Les deux équipes spéciales font des progrès – insuffisants, personne ne le conteste – mais des avancées auraient été inimaginables il y a encore deux mois. Les résultats obtenus par ces deux équipes constituent des premières mesures positives, un premier pas vers un accès durable et sans entrave de l'aide humanitaire dans toute la Syrie, et un premier pas, nous l'espérons, vers un cessez-le-feu durable appliqué à l'échelle nationale. Je ne saurais trop souligner à quel point une volonté politique ferme et permanente de mettre en œuvre de bonne foi la cessation des hostilités est importante pour inscrire cet accord dans la durée.

S'agissant de la question humanitaire, il est essentiel de ne pas perdre de vue l'essentiel. Notre position reste claire : tous les sièges doivent être levés. L'ONU et d'autres partenaires humanitaires doivent se voir accorder un accès humanitaire sans entrave et durable, sans conditions préalables, et les civils doivent pouvoir circuler librement. L'appui constant du GISS et du Conseil de sécurité demeure donc indispensable.

S'agissant de la cessation des hostilités, qui, nous l'espérons, sera respectée, elle créera non seulement des conditions propices à la reprise de véritables négociations, mais elle enverra aussi et surtout au peuple syrien un signal d'espoir attendu de longue date, à savoir qu'après cinq années, ce conflit pourrait prendre fin, de même que leurs souffrances. Toutes ces opinions ont

été renforcées par les membres du GISS à la séance d'aujourd'hui et j'espère qu'elles vont être partagées par le Conseil de sécurité, par l'adoption du projet de résolution dont il est saisi.

Sur tous ces aspects, l'ONU est prête et présente pour fournir un appui. Le Secrétaire général l'a confirmé, et je le répète une fois de plus en son nom. Chacun doit apporter sa contribution; nous le ferons. On s'attaque actuellement à des lignes de fracture très importantes de manière minutieuse et prudente, qu'il s'agisse des groupes qui participeront à la cessation des hostilités ou des zones auxquelles l'accès est ouvert, de quelle façon et en s'appuyant sur quelles priorités. Ce processus restera compliqué et laborieux, mais nous ne devons pas baisser les bras car rien n'est impossible, surtout en ce moment.

À l'avenir, je continuerai de m'appuyer fortement sur le GISS pour lever toute ambiguïté possible concernant les pourparlers à mesure que le cas se présente, et je tiendrai le Conseil pleinement informé des progrès réalisés, comme je l'ai fait auparavant. La résolution 2254 (2015) était une lueur d'espoir et un moment d'espoir qui existent toujours. Elle exprimait de manière unanime la vive inquiétude de la communauté internationale face aux souffrances incessantes des Syriens, à la violence persistante et extrême et aux effets pervers du terrorisme et de l'idéologie extrémiste violente.

Nous nous trouvons maintenant à un carrefour et nous avons la possibilité de tourner la page du conflit syrien, un des plus sanglants de l'histoire récente, qui dure depuis près de six ans. Nous nous trouvons peut-être à un tournant historique, qui pourrait aboutir à la fin au massacre et à la destruction et offrir une nouvelle vie aux Syriens marquée par un espoir renouvelé.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. De Mistura de son exposé et de son travail.

Le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Les membres du Conseil sont saisis du document S/2016/185, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Angola, Chine, Égypte, France, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Fédération de Russie, Sénégal, Espagne, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du)

Le Président (*parle en espagnol*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2268 (2016).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

Mme Power (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Envoyé spécial, M. De Mistura, de son exposé et de ses efforts tenaces – peu importe le nombre d'obstacles auxquels il doit faire face – en vue de trouver un moyen de sortir la population syrienne de ce conflit effroyable.

Nous sommes réunis ici à un moment décisif. La résolution 2268 (2016) que nous venons d'adopter et par laquelle le Conseil de sécurité souscrit à la cessation des hostilités en Syrie offre une véritable occasion de marquer une pause, au moins en partie, dans les combats dans le cadre d'un des conflits les plus violents que le monde ait connu depuis très longtemps, un conflit auquel, ces cinq dernières années, le Conseil de sécurité et la communauté internationale ont été incapables de mettre fin. Cette résolution approuve un ensemble de mesures pratiques et concrètes ainsi que des conditions que les parties au conflit doivent s'engager à respecter afin de faire reculer la violence et de créer l'espace nécessaire à une transition politique qui n'a que trop tardé.

Il y a des doutes s'agissant de savoir si la cessation des hostilités, qui doit entrer en vigueur dans moins d'une heure, à minuit heure de Damas, sera respectée dès le départ ou, ce qui est tout aussi important, si elle sera durable. Ce scepticisme est plus que normal au vu des précédents efforts déployés par le Conseil et d'autres institutions multilatérales pour essayer de faire cesser la violence monstrueuse et les souffrances incommensurables subies par le peuple syrien. Pourtant, cette situation ne change rien au fait qu'il s'agit de notre meilleure chance de faire reculer la violence. Aujourd'hui, comme dans le cadre de tous les précédents efforts, la seule mesure réellement importante n'est pas les mots figurant dans cette résolution mais si ces engagements sont respectés dans les faits et s'ils aboutissent à de véritables changements sur le terrain.

Pour cela, il faut d'abord et surtout que les parties au conflit acceptent les conditions approuvées aujourd'hui. À cet effet, les États-Unis ont continué de mener des consultations étroites avec les principaux groupes d'opposition armés syriens, qui ont confirmé avoir accepté les conditions de la cessation des hostilités par l'intermédiaire de la Haute Commission des négociations ou directement auprès de nous. La grande majorité d'entre eux sont prêts à participer à la cessation à condition que le Gouvernement syrien et les gouvernements et les forces qui l'appuient respectent les engagements qu'ils ont pris en vertu de ces conditions. C'est pourquoi nous sommes profondément préoccupés par la poursuite des raids aériens syriens et russes contre des villes en Syrie, raids aériens qui ont provoqué des déplacements massifs et fait des centaines de victimes civiles. Nombre des villes touchées par les avions syriens et russes sont des villes comme Daraya, un faubourg de Damas qu'on continue de bombarder jusqu'à ce jour, une ville qui n'est pas contrôlée par l'État islamique d'Iraq et du Levant ou par le Front el-Nosra. Il est difficile de paraître sérieux et sincère au sujet de la cessation des hostilités lorsque vous intensifiez les combats à la minute même où la cessation des hostilités doit prendre effet.

Deuxièmement, les pays qui ont de l'influence sur les parties doivent en user auprès d'elles pour les enjoindre à honorer leurs engagements et, troisièmement, lorsque des violations ont lieu, et elles auront lieu inévitablement, une riposte mesurée et coordonnée est essentielle. Le Groupe international de soutien pour la Syrie (GISS) a mis en place une équipe spéciale chargée de prendre des mesures spécifiques pour vérifier les allégations de non-respect, notamment d'œuvrer avec les parties pour désamorcer la violence et empêcher qu'elle ne devienne incontrôlable.

Soyons honnêtes. Il sera très difficile, surtout au début, de mener cette tâche à bien. Dans un monde caractérisé par des crises horribles, on peut dire qu'aucune crise n'a autant menacé la paix et la sécurité internationales ou infligé autant de souffrances humaines que le conflit en Syrie. Nous parlons tous ici au Conseil, comme un disque rayé, du fait que cette crise ne saurait être réglée par la force seule, et qu'elle requiert une solution politique. Nous l'avons entendu; nous l'avons dit. Mais aujourd'hui, une occasion se présente à nous. Si nous pouvons faire en sorte que cette cessation des hostilités tienne, et il s'agit d'un grand « si », nous aurions alors fait un pas concret en avant vers cette solution politique dont nous parlons depuis si longtemps.

Comme nous le savons tous, si elle est mise en œuvre, une cessation des hostilités ne concernerait pas les groupes terroristes, comme l'État islamique d'Iraq et du Levant, contre lesquels le combat va se poursuivre. Pourtant, même une désescalade partielle améliorerait réellement les conditions de vie des Syriens, et elle nous permettrait aussi d'étendre l'accès de l'aide humanitaire qui, malgré les modestes gains enregistrés ces derniers jours et ces dernières semaines, est extrêmement limité et extrêmement inadéquat, en particulier dans les zones assiégées et difficiles d'accès où des personnes continuent de mourir de faim et de maladies curables en raison du manque de médicaments.

La famine d'origine humaine se poursuit – et les morts d'origine humaine – parce que les médicaments sont en train d'être retirés des convois. Un accès régulier, soutenu et sans entraves doit être autorisé pour tous les Syriens qui sont dans le besoin, quel que soit l'endroit où ils se trouvent. Une cessation des hostilités permettra aussi de créer les conditions dans lesquelles l'Envoyé spécial, M. De Mistura, pourrait convoquer de nouveau des pourparlers entre les parties à Genève, ce qui est capital pour œuvrer à une transition politique qui reste la seule solution à long terme au conflit en Syrie. Cette transition, comme nous ne cessons de le dire, doit être une transition du régime de Bashar Al-Assad, qui a perdu toute légitimité de gouverner, vers un autre régime politique. Comme le Président Obama l'a dit hier, il est clair qu'après des années de guerre barbare contre son propre peuple, beaucoup de Syriens continueront de se battre jusqu'à ce qu'Al-Assad quitte le pouvoir.

L'arrêt des combats ne garantira pas en lui-même une solution politique, mais il créera pour le moins des conditions propices à une solution éventuelle. En plus de respecter la cessation des hostilités, les parties peuvent prendre d'autres mesures constructives pour instaurer la confiance, en commençant par libérer les détenus, en particulier les femmes et les enfants, qui continuent d'être soumis à des traitements déplorables et à des conditions de vie inhumaines.

Je termine. Tout le monde sait que le 11 février, le GISS a publié à Munich un communiqué définissant les modalités initiales de mise en œuvre de l'accord de cessation des hostilités, qui doit entrer en vigueur sous peu. Peu de temps après la publication de ce communiqué, quelque 12 Syriens se sont regroupés sous la pluie devant le poste de contrôle de la ville de Kilis,

le long de la frontière avec la Syrie. Ces hommes ne sont que quelques-uns des 4,5 millions de Syriens qui ont quitté leur pays depuis que le conflit a éclaté. Ces Syriens attendaient en fait de pouvoir retourner en Syrie dans l’espoir de retrouver leurs familles et d’aller les mettre en sûreté en Turquie. À un journaliste qui leur demandait s’ils pensaient que l’accord conclu à Munich allait vraiment conduire à une pause dans la violence, ils ont tous répondu « Non! » sans hésitation. L’un deux, Fayçal, âgé de 25 ans, qui a refusé de divulguer son nom de peur de représailles contre ses proches restés en Syrie, a affirmé au sujet de la déclaration du GISS que « les accords qu’ils concluent là-bas sont trop éloignés et trop détachés de la réalité ici ». Que cette action menée en vue d’une cessation des hostilités aide à changer cette réalité – une réalité sur le terrain que vivent des personnes comme Fayçal et tant de millions de Syriens qui sont passés par ce qu’aucun autre être humain ne devrait connaître – dépendra pour une grande part de ce que les pays ici au Conseil vont faire lorsque la cessation des hostilités commencera dans moins d’un heure.

Il est vrai que nos seules actions ne détermineront pas si la cessation des hostilités va tenir ou non. Même si nous agissons tous de bonne foi, d’autres parties ont les moyens de saboter cet accord par leurs actions. Pourtant, il est vrai aussi que l’échec de l’un de nos pays à se conformer à notre part de l’accord – qui prévoit que des efforts soient faits pour assurer le respect des engagements pris, faire pression sur les parties sous nos sphères d’influence respectives et veiller à ce que des mesures conjointes et modérées soient prises, pour éviter que les violations, lorsqu’elles se produiront, ne fassent escalader la situation – pourrait aussi mener à l’échec de la cessation des hostilités. Si cet accord venait à s’écrouler, nous aurions alors laissé passer l’occasion la plus concrète que nous ayons eue depuis longtemps d’atténuer les souffrances du peuple syrien et d’ouvrir la voie à un règlement politique qui lui apporterait enfin la paix. Beaucoup dépend de ce que nous ferons. Ne laissons pas passer cette chance.

M. Gatilov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Aujourd’hui, un autre pas collectif important a été fait sur la voie d’un règlement politique du conflit en Syrie. Le Conseil de sécurité, dans la résolution qu’il vient d’adopter – résolution 2268 (2016) – a approuvé la déclaration conjointe de la Fédération de Russie et des États-Unis d’Amérique, en tant que Coprésidents du Groupe international de soutien pour la Syrie, sur la cessation des hostilités dans ce pays, sur des bases qui sont partie intégrante de cette déclaration.

Ce document et la résolution qui a été adoptée, dont la Russie s’est portée coauteur, doivent être mis en œuvre intégralement et sans conditions préalables. Le processus de mise en œuvre lui-même doit être surveillé de façon fiable. Ce qui importe, c’est que cette résolution soit adoptée exactement au moment où la cessation des hostilités en Syrie prendra effet. De nombreux groupes armés en Syrie ont déjà fait part de leur volonté de se conformer à ses dispositions.

Comme confirmé dans la déclaration conjointe, le régime de cessation des hostilités ne concerne pas l’État islamique d’Iraq et du Levant ni le Front el-Nosra et d’autres organisations terroristes qui ont été reconnues comme telles par le Conseil de sécurité. La lutte contre ces groupes se poursuivra. Notre position est que la stabilisation à long terme de la Syrie sera impossible sans l’élimination de la menace terroriste dans ce pays. Afin d’atteindre cet objectif, il est essentiel de mettre fin aux tentatives visant à utiliser les terroristes comme arme à des fins géopolitiques douteuses. Toutes les sources d’approvisionnement des terroristes doivent être dûment taries. À la frontière syrienne, nous devons interrompre les flux illégaux de combattants qui permettent aux groupes criminels de prospérer et de se renforcer. Nous devons mettre un terme à la poursuite des empiétements sur la souveraineté et l’intégrité territoriale de la Syrie par des forces externes.

Les actions conjointes convenues avec les États-Unis peuvent contribuer à amener la crise en Syrie à un tournant décisif. Nous avons maintenant une chance réelle de mettre un terme à la violence, d’intensifier notre lutte collective contre le terrorisme et d’améliorer la très grave situation humanitaire dans le pays. Il est essentiel que nous créions de nouvelles conditions favorables au déroulement du processus politique sous les auspices de l’ONU, dans lequel les Syriens eux-mêmes doivent jouer le rôle principal. Ce processus doit accorder un rôle important aux Syriens qui n’ont pas quitté leur pays durant ces nombreuses années de conflit, en particulier la population kurde, qui est un élément clef des efforts de lutte contre le terrorisme. En d’autres termes, il doit donner un rôle important aux représentants de toutes les composantes ethniques et religieuses de la société syrienne.

Nous sommes conscients que ce processus sera difficile et complexe étant donné que le conflit s’est enraciné et compte tenu des tentatives visant à faire dérailler les progrès initiaux. Toutefois, les négociations inter-syriennes doivent reprendre le plus tôt possible et il

faut faire des progrès sur toutes les questions inscrites à l'ordre du jour, comme l'indique clairement la résolution que nous venons d'adopter. Nous comptons à cet égard sur l'intégrité et l'impartialité du processus d'appui mené par les Nations Unies et sur le rôle constructif de l'Envoyé spécial, M. Staffan de Mistura.

Dans le même temps, il faut maintenir un engagement ferme en faveur de toutes les dispositions de la résolution 2254 (2015) et des autres documents fondamentaux. Il ne faut pas isoler certains éléments de ces documents pour essayer de tirer parti de l'évolution de la situation sur le terrain ou dans l'intérêt des priorités égoïstes de quelque groupe d'opposition que ce soit. Nous devons nous opposer à toute mesure susceptible de faire dérailler le processus politique en imposant des conditions préalables. Nous ne devons pas obéir aux radicaux au doigt et à l'œil, mais plutôt les encourager à dialoguer. Dans le même temps, il faut mettre un terme aux pratiques néfastes consistant à apporter un soutien extérieur aux groupes armés, car elles nuisent très profondément au processus politique et compromettent les chances de succès de la cessation des hostilités.

Nous espérons que les acteurs syriens, les États de la région et la communauté internationale dans son ensemble agiront de manière responsable en ce qui concerne la mise en œuvre de toutes les décisions relatives à la solution politique syrienne. Il faut donner la priorité aux intérêts du peuple syrien. Nous ne pouvons pas laisser passer cette occasion historique.

La Russie a toujours été favorable à un règlement politique du conflit en Syrie. Grâce à nos efforts conjoints, nous avons lancé le processus de Vienne et établi le Groupe international de soutien pour la Syrie. Nous avons été à l'origine des décisions fondamentales adoptées par le Conseil de sécurité relativement à ce conflit. Nous sommes convaincus que les bases qui ont été jetées aujourd'hui, grâce à une coopération constructive, seront essentielles pour la promotion réussie d'un règlement pacifique.

Dans un contexte plus large, il convient de discuter de la possibilité d'élaborer une stratégie globale pour la stabilisation politique et la reconstruction socioéconomique de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Il faut apporter des solutions collectives aux problèmes auxquels la région est confrontée. Les propositions de la Fédération de Russie visant à établir une coopération de vaste envergure dans ce domaine demeurent valables.

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en arabe*) : L'Égypte tient à remercier tous les membres du Conseil de sécurité pour leur engagement constructif en vue du règlement de l'une des questions les plus importantes pour le monde arabe, à savoir la crise syrienne. Nous voudrions rendre un hommage particulier à la Fédération de Russie et aux États-Unis d'Amérique pour leurs efforts qui ont donné lieu à l'annonce d'une cessation des hostilités en Syrie, prélude à un cessez-le-feu. Cette initiative a été vivement appuyée par l'Égypte dans le cadre du Groupe international de soutien pour la Syrie. La résolution 2268 (2016), adoptée aujourd'hui, établit un cadre juridique pour cette décision et l'entérine.

Nous insistons sur la nécessité pour toutes les parties au conflit sur le terrain – les acteurs syriens et non-syriens, impliqués directement ou indirectement dans le conflit – de cesser les hostilités dans les délais fixés par la résolution. Nous insistons aussi sur le fait que toute partie qui décidera de ne pas respecter l'accord de cessation des hostilités ou la résolution du Conseil, ou qui violera délibérément cet accord, devra assumer seule les graves conséquences de ses actes.

L'Égypte se félicite de l'accord de cessation des hostilités et de la résolution qui a été adoptée aujourd'hui. Nous nous félicitons de l'accent mis sur la nécessité d'améliorer la situation humanitaire en Syrie et de lutter contre les organisations terroristes. Dans ce contexte, nous affirmons qu'une solution politique qui permet de répondre aux aspirations du peuple syrien à la liberté et à la démocratie et de préserver l'unité, la souveraineté et les institutions de la Syrie, conformément communiqués du Groupe international de soutien pour la Syrie et à la résolution 2254 (2015), est le seul moyen de mettre un terme aux souffrances du peuple syrien sur le plan humanitaire et de permettre aux institutions de l'État syrien de venir à bout du terrorisme.

Par conséquent, l'Égypte salue les efforts de l'Envoyé spécial du Secrétaire général, qui ont débuté dans le cadre des pourparlers indirects entre le Gouvernement et les groupes d'opposition syriens à Genève. Nous appelons l'Envoyé spécial à reprendre ces pourparlers dans les plus brefs délais et à mettre la dernière main aux modalités qui permettront la reprise des négociations formelles entre le Gouvernement syrien et l'ensemble de l'opposition, sous l'égide des Nations Unies, conformément à la résolution 2254 (2015), qui prévoit un plan d'action clair contraignant pour l'ensemble des parties. Tous les partenaires en Syrie et toutes les composantes de la société syrienne

doivent être associés à ce processus afin de préserver l'unité de la Syrie.

Par conséquent, nous réitérons la nécessité pour tous les membres de l'opposition syrienne d'être représentés dans le cadre des négociations formelles, tel qu'indiqué dans la résolution 2254 (2015). Les groupes arabes et kurdes engagés dans la lutte contre le terrorisme – notamment contre l'État islamique d'Iraq et du Levant et le Front el-Nosra dans le nord de la Syrie – doivent participer à ces négociations. Il importe de souligner que ces groupes ont déjà fait des progrès importants en libérant de vastes zones du territoire syrien qui étaient contrôlées par les terroristes.

Le conflit armé en Syrie a pris des proportions inimaginables. Le peuple syrien subit l'insoutenable. Le moment est venu de mettre à l'épreuve les intentions. Le moment est venu de rendre des comptes. J'appelle toutes les parties, sans exception, à cesser d'essayer d'apaiser les parties au conflit aux dépens du peuple syrien. J'appelle toutes les parties à s'attacher à donner aux Syriens les moyens de prendre leur destin en main sans ingérence étrangère.

M. Delattre (France) : La France salue l'adoption à l'unanimité de la résolution 2268 (2016) qui entérine un accord de cessation des hostilités en Syrie, prenant effet dans moins d'une heure. La France a apporté tout son soutien à l'adoption de cette résolution qui ouvre l'espoir d'une amélioration immédiate de la situation du peuple syrien.

Depuis désormais près de cinq ans que dure la crise syrienne, la France a défendu une position constante : le primat de la diplomatie sur la guerre en vue de trouver une solution politique qui réponde aux aspirations du peuple syrien. Depuis quatre mois et la première réunion de Vienne, en octobre dernier, mon pays a pleinement soutenu le processus diplomatique qui a permis la constitution du Groupe international de soutien pour la Syrie, l'adoption de la résolution 2254 (2016) et l'amorce, en janvier, des négociations inter-syriennes formelles sous l'égide de l'Envoyé spécial, M. Staffan de Mistura.

Mais la France souhaite un processus qui aboutisse, qui aboutisse à des résultats tangibles pour le peuple syrien, et non un processus pour le processus. Et a fortiori pas un processus qui ne serait qu'un écran de fumée masquant une escalade militaire dont les populations civiles et l'opposition modérée sont les principales victimes. Nous avons une conviction ferme, une évidence rappelée avec force et explicitement par le Secrétaire général dans sa lettre au Conseil de sécurité du 17 février (S/2016/152); tant que les Syriens ne verront pas de résultat dans leur vie quotidienne, les négociations n'auront aucune crédibilité. Dans ce contexte, la cessation des hostilités agréée par les États-Unis et la Russie le 12 février doit être saluée comme une contribution à la désescalade et un pas vers la résolution du conflit syrien. La France, comme je l'ai dit, a apporté tout son appui à l'adoption de la résolution 2268 (2016) en entérinant les paramètres de cette cessation des hostilités.

Cette étape décisive représente tant un espoir qu'un test. Elle représente un espoir pour les Syriens, qui verraient pour la première fois s'estomper ces violences et ces bombardements qui hantent leur quotidien; et un test pour juger de la bonne foi des parties sur le terrain, y compris les puissances étrangères, qui ont accepté cette cessation des hostilités. Le rôle du Conseil de sécurité est donc de soutenir, sans hésitation, tout ce qui peut conduire à une réduction durable de la violence. Mais il est également de demeurer réaliste et exigeant. À ce titre, tout doit être fait pour traduire concrètement cet accord dans la réalité. À cet effet, la France estime nécessaire de faire preuve de la plus grande vigilance, notamment sur deux points.

D'une part, il faut surveiller étroitement sa mise en œuvre, alors que la défiance sur le terrain entre les parties n'a jamais été aussi élevée. À ce titre, nous rappelons que ne sont exclus de la cessation des hostilités que les groupes terroristes explicitement désignés par l'ONU. Il faudra une interprétation stricte de ce point, sans quoi la paix ne pourra s'installer. L'équipe spéciale du Groupe international de soutien pour la Syrie, qui rendra compte au Conseil de sécurité, devra collectivement être juge de sa mise en œuvre. Tant que les parties seront seules juges des violations et de la reprise des hostilités, c'est tout l'édifice qui sera fragile.

D'autre part, il faut obtenir une réduction effective et durable des violences. Pour que les négociations inter-syriennes à Genève puissent reprendre sur des bases crédibles, nous devons nous assurer de la pleine application des obligations rappelées par la résolution 2254 (2015) et dans le communiqué de Munich, et en particulier de l'accès complet, sûr, sans entrave ni condition préalable de l'aide humanitaire aux populations affectées. Comme l'a indiqué le Secrétaire général lui-même dans sa lettre du 17 février, les

négociations ne pourront aboutir que sur des fondations crédibles et solides. Il appartiendra à l'Envoyé spécial de déterminer si ces conditions sont réunies le 7 mars. La reprise des discussions n'est envisageable que si les engagements pris sont scrupuleusement appliqués par le régime et les puissances extérieures qui le soutiennent. À cet égard, nous sommes très préoccupés par l'intensification des bombardements des forces armées syriennes et de la Russie jusqu'aux dernières heures avant l'entrée en vigueur de la cessation des hostilités.

Pour sa part, la France encouragera le Haut Comité de l'opposition à revenir à la table des négociations inter-syriennes, dès lors que pourra être durablement constatée la pleine mise en œuvre des obligations internationales, notamment de l'accès humanitaire à toutes les zones assiégées, ainsi que l'application effective de la cessation des hostilités. Le Haut Comité de l'opposition est un acteur majeur dont le rôle est essentiel pour réussir les négociations. Dans ce contexte, nous regrettons profondément qu'il ne soit pas mentionné dans le texte de la résolution, alors qu'il a, et devra garder, tout notre soutien.

Si cette cessation des hostilités tient, une étape initiale aura été franchie pour enclencher une sortie de crise en Syrie. Néanmoins, cette cessation demeurera fragile et réversible tant qu'elle ne sera pas adossée à des progrès politiques en vue d'une transition conforme au Communiqué de Genève (S/2012/523, annexe). En d'autres termes, il conviendra de passer d'une cessation des hostilités, par nature fragile, à un cessez-le-feu, plus pérenne. La résolution 2254 (2015) fixe des objectifs clairs. Je vais en rappeler brièvement les termes. Un cessez-le-feu ne pourra intervenir qu'en parallèle d'un processus politique, avec la mise en œuvre des premières étapes de la transition. Lorsqu'elles reprendront, les négociations inter-syriennes entre le régime et les négociateurs du Haut Comité de l'opposition devront donc s'atteler à trouver les termes d'un compromis pour mettre en place une autorité de transition disposant des pleins pouvoirs exécutifs conformément au Communiqué de Genève. La France continuera à apporter toute sa contribution aux efforts diplomatiques, au sein du Conseil comme au sein du Groupe international de soutien pour la Syrie, avec une boussole, celle de voir la diplomatie apporter les preuves de son efficacité au bénéfice du peuple syrien.

M. Liu Jieyi (Chine) (*parle en chinois*) : Je tiens à remercier l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Staffan de Mistura, de son exposé.

Il y a peu, le Groupe international de soutien pour la Syrie (GISS) a tenu sa quatrième réunion des ministres des affaires étrangères à Munich, où il a pris l'importante décision d'étendre la fourniture de l'aide humanitaire en Syrie, de faire cesser les hostilités et de relancer rapidement les pourparlers de Genève. Des résultats positifs ont été obtenus à cette réunion. Le Ministre chinois des affaires étrangères, Wang Yi, conduisait une délégation présente à la réunion et a largement contribué aux bons résultats obtenus. Récemment, la Russie et les États-Unis sont parvenus à un accord concernant la cessation des hostilités en Syrie, ce dont la Chine se félicite. Cet accord témoigne du fait que le consensus dégagé à la quatrième réunion des Ministres des affaires étrangères du GISS a été mis en œuvre.

Aujourd'hui, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2268 (2016), qui approuve l'accord relatif à la cessation des hostilités en Syrie. Cela montre que la communauté internationale appuie les efforts diplomatiques des membres du GISS et qu'elle est fermement attachée à un règlement politique de la question syrienne. La Chine se félicite de cette évolution. Un règlement politique est la seule issue à la crise syrienne. Quelles que soient les circonstances, il est impératif de maintenir le cap en vue d'un règlement politique. La communauté internationale doit saisir l'importante occasion que représente l'approbation par le Conseil de l'accord sur la cessation des hostilités en Syrie pour presser plus vigoureusement chacun de mettre en œuvre l'important consensus actuel.

Premièrement, les parties syriennes concernées doivent appliquer strictement l'accord sur la cessation des hostilités, mettre un terme aux combats et à la violence en respectant les échéances fixées et accélérer l'accès humanitaire aux régions concernées de la Syrie afin de créer des conditions propices à la reprise rapide des pourparlers de Genève.

Deuxièmement, les parties syriennes concernées doivent appliquer strictement la résolution 2254 (2015) et le consensus issu de la quatrième réunion des ministres des affaires étrangères du GISS, faire passer les intérêts du pays et de la population au premier plan et relancer rapidement les pourparlers afin de remettre fermement le destin et l'avenir de la Syrie entre les mains du peuple syrien.

Troisièmement, les principaux pays de la région doivent arrêter de se montrer mutuellement du doigt, prendre des mesures concrètes pour empêcher que la

situation ne se détériore, et jouer dorénavant un rôle constructif dans la mise en œuvre de la cessation des hostilités et les efforts visant à étendre la portée de l'aide humanitaire.

Quatrièmement, la communauté internationale, notamment les membres du GISS, doit faire primer la paix en Syrie et dans la région, assumer ses responsabilités respectives et jouer le rôle qui lui revient dans la mise en œuvre effective du consensus issu de la quatrième réunion des Ministres des affaires étrangères et de la résolution 2254 (2015).

La Chine apprécie grandement les efforts de médiation de l'Envoyé spécial, M. de Mistura, et appuie fermement le rôle que joue l'ONU comme principale voie de médiation dans le règlement politique de la question syrienne. La Chine se tient prête à continuer de jouer un rôle positif et constructif dans le règlement politique de la question syrienne.

M. Rycroft (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Staffan de Mistura, de l'exposé qu'il a présenté aujourd'hui et de tout le travail de valeur qu'il accomplit dans ces circonstances si difficiles.

Le Royaume-Uni se félicite de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2268 (2016), qui entérine l'accord concernant la cessation des hostilités en Syrie. Je me félicite à mon tour de la coopération entre les États-Unis et la Russie, grâce à laquelle cet accord a été rendu possible. S'il est mis en œuvre intégralement, cet accord pourrait se révéler être l'avancée la plus importante de ces cinq dernières années – un progrès qui nous rapproche de la fin de la violence, qui nous fait entrevoir la fin de ce conflit, et qui nous permet d'espérer une transition politique. Je salue donc la décision de l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. De Mistura, de relancer rapidement, le 7 mars à Genève, les négociations politiques sur la transition. Il est vital que nous profitions de la dynamique insufflée par cet accord. Mais, comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général (S/2016/152) sur l'application de la résolution 2254 (2015), un certain nombre de mesures encore en suspens doivent être mises en œuvre pour maximiser les chances de réussite des négociations.

Premièrement, l'équipe spéciale doit convenir d'un mécanisme de surveillance et de vérification transparent pour la cessation des hostilités et, à l'avenir, pour un cessez-le-feu. Deuxièmement, des mesures de confiance supplémentaires sont toujours nécessaires pour montrer l'attachement du régime au processus politique. Elles doivent inclure la libération de toute personne détenue arbitrairement, en particulier les femmes et les enfants. Troisièmement, la pratique absolument inacceptable qui consiste à empêcher les fournitures médicales d'être acheminées jusqu'aux zones assiégées et difficiles d'accès doit cesser. Comme le Secrétaire général adjoint Stephen O'Brien nous l'a donné à entendre lors de son exposé mercredi (voir S/PV.7631), l'acheminement de l'aide humanitaire a sensiblement repris vers les zones assiégées, et nous nous en félicitons. Mais il aurait dû reprendre il y a longtemps, et il est clair que des besoins importants persistent, notamment atteindre les zones de la Ghouta orientale. Nous devons commencer à observer une évolution dans ce sens dans les jours à venir.

Il y a encore énormément à faire. La Russie doit passer des paroles aux actes et user de son influence sans pareille auprès du régime Assad, des milices qui lui sont affiliées et de ses autres appuis pour qu'ils honorent cet accord. S'ils le respectent, cela instillera une confiance fort nécessaire dans nos espoirs d'un règlement politique. S'ils ne le respectent pas, nous échouerons une nouvelle fois, et la spirale de la violence continuera. Nous ne devons pas oublier les 1 380 civils tués et les 5 789 autres blessés par les frappes aériennes de la Russie et du régime depuis que la Russie a entamé sa campagne en Syrie, notamment avec des attaques sur au moins trois camps de déplacés et de réfugiés. Malgré l'optimisme affiché aujourd'hui, nous devons admettre que la cessation des hostilités est une étape clef trop longtemps attendue. Mais, plutôt que nous attarder sur nos échecs passés, profitons à présent de cette nouvelle dynamique pour observer des progrès urgemment nécessaires sur la voie d'une transition politique, vers un régime sans Assad et un gouvernement qui représente tous les Syriens. C'est la seule manière de mettre un terme à un conflit de plus long terme et, ce faisant, de venir à bout de la menace que fait peser Daech.

Enfin, je tiens à insister sur le fait que le Royaume-Uni estime que c'est la Haute Commission syrienne des négociations qui doit représenter l'opposition syrienne dans les négociations officielles à Genève. Cette commission est représentative d'un large pan des forces d'opposition qui combattent en Syrie contre la tyrannie d'Assad. Elle mérite que nous lui accordions un appui sans réserve, ce qui ne transparaît malheureusement pas dans la résolution que nous venons d'adopter.

Il est crucial à présent que tous les membres de la communauté internationale œuvrent de bonne

foi en vue de l'application de cette résolution et de la résolution 2254 (2015), en parallèlement aux accords conclus à Munich. Ce faisant, nous pourrons faire en sorte que 2016 soit finalement l'année où se termineront les effusions de sang en Syrie.

M. Oyarzun Marchesi (Espagne) (*parle en espagnol*) : Il reste moins de 10 minutes avant que le moment critique. Il reste moins de 10 minutes avant que nous ne prenions une première mesure décisive pour mettre fin, sur le terrain, à la guerre qui fait rage en Syrie. Il ne reste que quelques minutes avant que ne commence la phase la plus cruciale, celle que l'Espagne exige : l'application intégrale par les parties au conflit et leurs alliés de la résolution 2268 (2016) que nous venons d'adopter.

Cela étant dit, je salue l'accord obtenu par les États-Unis et la Fédération de Russie concernant la cessation des hostilités en Syrie, qui nous a permis d'adopter cette résolution aujourd'hui. L'Espagne est disposée à appuyer tous les efforts des Nations Unies dans ce sens. Nous avons aussi confiance à l'action menée actuellement le Groupe international de soutien à la Syrie pour élaborer une feuille de route pour l'application de cet accord et mettre en place un mécanisme de surveillance. Dans les jours à venir, la transparence et la rigueur seront des éléments indispensables à la réussite de cette entreprise. Au bout de cinq ans de guerre, nous sommes face à un théâtre d'opérations extraordinairement complexe, dans lequel la moindre des provocations peut avoir des conséquences d'une ampleur énorme. C'est pourquoi nous appelons au strict respect des conditions convenues – et j'insiste là-dessus. Nous avons voté pour la résolution 2268 (2016) car nous sommes convaincus qu'elle peut nous mener à une nouvelle étape en Syrie, en contribuant à réunir les conditions nécessaires pour trouver une solution politique à cette crise. Nous saluons le fait que les autorités syriennes et la Haute Commission des négociations syriennes, représentative de l'opposition, ont d'ores et déjà adhéré à cet accord.

Le Secrétaire général, dans son dernier rapport en date adressé au Conseil de sécurité (S/2016/152) concernant la situation en Syrie, a été très clair. La logique vouée à l'échec de la victoire militaire a déjà conduit à la mort de plus de 250 000 Syriens, à la crise humanitaire la plus grave de notre époque et à la création de sanctuaires pour des organisations terroristes telles que Daech et Al-Qaida. La seule possibilité de rompre le cycle de la violence de ces cinq dernières années est d'appliquer la résolution 2254 (2015). Dans la résolution 2254 (2015), le Conseil de sécurité souligne qu'il faut que toutes les parties en Syrie prennent des mesures de confiance pour contribuer à assurer la viabilité, premièrement, d'un processus politique et, deuxièmement, d'un cessez-le-feu durable. Parmi ces mesures de confiance, je voudrais en évoquer deux en particulier : l'accès humanitaire et la libération des prisonniers. L'accès humanitaire est déjà couvert dans les conditions de la cessation des hostilités. En outre, c'est une exigence appuyée par une longue série de résolutions du Conseil. Il est indispensable que cet accès soit soutenu et sans entrave. Il est injustifiable, quelles que soient les circonstances, de restreindre les activités des équipes médicales ou chirurgicales, et encore moins dans le cadre d'une cessation des hostilités. Le Secrétaire général, pour sa part, a appelé à faciliter la liberté de circulation de la population civile dans les zones assiégées. La résolution 2268 (2015) appelle également la libération rapide de toute personne détenue arbitrairement, en particulier les femmes et les enfants. Aujourd'hui, nous demandons la fin des attaques aveugles sur la population civile. Nous espérons à présent que la résolution 2268 (2016) nous permettra de tourner la page tragique de la guerre en Syrie.

Il convient toutefois d'appeler le Gouvernement syrien à protéger la population civile, en respectant strictement les normes du droit international humanitaire et des droits de l'homme. Ce sont là des étapes nécessaires pour susciter la confiance dans la volonté des parties de parvenir à un règlement politique. La lutte contre le terrorisme ne peut pas servir de prétexte pour continuer à l'épreuve le processus du dialogue engagé sous les auspices des Nations Unies.

La résolution 2254 (2015), que nous avons adoptée à l'unanimité il y a deux mois à peine, reste une feuille de route valide pour la Syrie. Les Nations Unies ont joué le rôle dont nous les avons investies. L'Espagne a pleinement confiance en l'Envoyé spécial du Secrétaire général, Staffan de Mistura, que nous remercions sincèrement une nouvelle fois de son action déterminée en faveur de la paix en Syrie. La communauté internationale est déjà prête pour un nouveau scénario de réconciliation en Syrie.

M. Yoshikawa (Japon) (*parle en anglais*) : Il est minuit heure de Damas, le 27 février. En adoptant à l'unanimité la nouvelle résolution 2268 (2016), nous approuvons pleinement la cessation des hostilités en Syrie, annoncée le 22 février par les États-Unis et la Fédération de Russie. Je salue les efforts déployés

par M. Kerry et M. Lavrov, coprésidents du Groupe international de soutien pour la Syrie, qui laissent entrevoir la possibilité de mettre fin à ce conflit de longue date. La résolution 2268 (2016) a été présentée par la Fédération de Russie et les États-Unis, ce dont je me félicite vivement. Son adoption à l'unanimité et sa mise en œuvre doivent conduire à la pleine application de la résolution la plus importante, à savoir la résolution 2254 (2015). Je nourris l'espoir que la coopération entre la Russie et les États-Unis, de même qu'entre tous les partenaires, se poursuivra et sera renforcée dans le cadre de la mise en œuvre de ces deux résolutions.

Je voudrais remercier M. Staffan de Mistura de son exposé et, surtout, des efforts inlassables qu'il a déployés pour faire avancer le processus politique. Le Japon accueille avec satisfaction l'annonce de la reprise des pourparlers entre les parties syriennes, qui est prévue pour le 7 mars. Comme l'Envoyé spécial l'a dit, l'entrée en vigueur et le maintien de la cessation des hostilités, de même que l'amélioration de la situation humanitaire désastreuse sont des éléments essentiels au succès de ces pourparlers.

Le Japon a toujours aidé la Syrie à développer son économie et à améliorer les conditions de vie de sa population. Il a toujours considéré qu'il était de la plus haute importance que le peuple syrien puisse jouir d'une vie meilleure. Toutefois, depuis le début de la crise, plus de 250 000 Syriens ont été tués et 4,6 millions d'autres ont fui le pays. Le Japon continuera d'œuvrer de concert avec d'autres afin de parvenir à un règlement politique durable, en rétablissant la confiance entre les parties grâce à une aide qui profite à tous les Syriens, sans marginaliser quelque groupe que ce soit.

M. Ibrahim (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je me joins aux orateurs précédents pour saluer l'adoption fort opportune de la résolution 2268 (2016). Cette adoption à l'unanimité témoigne de la détermination du Conseil de sécurité à mettre un terme au conflit sanglant en Syrie. Nous remercions également l'Envoyé spécial, M. De Mistura, de son exposé, qui nous a donné un aperçu d'une semaine qui va s'avérer cruciale pour la Syrie et qui, nous l'espérons, permettra d'ébaucher un avenir meilleur pour les hommes, les femmes et les enfants syriens.

La Malaisie se félicite de l'annonce de la cessation des hostilités par le Groupe international de soutien pour la Syrie (GISS), cessation des hostilités qui doit débuter en ce moment même. Nous saluons également le fait que le Gouvernement syrien et les groupes d'opposition aient donné leur consentement à cet égard. Grâce à l'accord de toutes les parties, y compris les forces alliées, sur la cessation des hostilités, nous avons désormais une réelle possibilité de faire reculer la violence et de mettre fin à la cruauté insensée que le conflit a infligée au peuple syrien. La lueur d'espoir qui se présente au peuple syrien à l'issue des efforts intenses déployés par le Conseil, le GISS et l'Envoyé spécial, M. De Mistura, au cours des dernières semaines doit se concrétiser. Nous ne pouvons la laisser s'éteindre, car l'escalade militaire et la poursuite du conflit ne peuvent qu'infliger encore plus de dommages aux deux parties et prolonger la crise humanitaire qui est catastrophique.

La Malaisie a jugé encourageante la première série de pourparlers de paix organisée par l'Envoyé spécial à la fin du mois dernier. Malheureusement, les pourparlers de paix ont été suspendus en raison de la poursuite des bombardements aériens et des entraves à l'acheminement de l'aide humanitaire aux personnes qui en ont besoin. La cessation des hostilités et la percée réalisée sur le front humanitaire la semaine dernière nous permettent d'espérer que les pourparlers de paix pourront reprendre. Nous prenons acte de la reprise des pourparlers prévue pour le 7 mars et demandons à toutes les parties concernées de participer aux pourparlers facilités par l'Organisation des Nations Unies, la semaine prochaine. Toutefois, nous mettons en garde contre toute tentative visant à modifier trop souvent les règles du jeu. Nous espérons, en effet, que les pourparlers de paix prévus pour lundi prochain auront bien lieu. Ils sont d'une importance capitale, car la seule solution au conflit syrien passe par un règlement politique. Plus vite les acteurs clefs l'accepteront, plus vite il sera possible d'intensifier les efforts pour trouver le moyen de mettre fin au conflit et d'œuvrer en faveur de la paix. Nous devons donc maintenant nous concentrer sur la voie politique et travailler à la mise en œuvre du Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe).

Nous jugeons encourageants les progrès accomplis par l'ONU et ses partenaires humanitaires pour obtenir le libre accès des missions d'aide humanitaire aux cinq villes assiégées en Syrie. Un premier aérolargage d'aide humanitaire a également été effectué par l'ONU à l'intention des plus de 200 000 personnes vivant à Deir el-Zor. Compte tenu de cette avancée, ma délégation réaffirme la nécessité de procéder à d'autres parachutages de secours dans les zones assiégées; ce ne doit pas être un événement isolé. En outre, il existe d'autres zones assiégées qui sont inaccessibles aux partenaires humanitaires; l'accès à ces lieux doit leur

être accordé. Une fois encore, nous demandons aux États ayant une influence sur les parties au conflit de faire tout leur possible pour qu'il soit mis fin à ces sièges et que l'aide humanitaire soit acheminée à tous.

Nous avons bon espoir que la cessation des hostilités entre les parties au conflit nous conduira à la solution politique tant recherchée. Il incombe au Conseil de s'unir pour faire en sorte que cela se produise.

M. Seck (Sénégal) : La délégation du Sénégal vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance d'information sur le dossier syrien, qui aura tant occupé le Conseil de sécurité tout au long de votre présidence de ce mois de février. Ma délégation remercie également l'Envoyé spécial, M. Staffan de Mistura, de son exposé.

En votant pour la résolution 2268 (2016) coprésentée par les délégations des États-Unis et de la Russie, la délégation sénégalaise ne fait que manifester à nouveau son engagement et sa contribution à la recherche ô combien ardue d'une solution globale et durable à la terrible tragédie syrienne dans ses dimensions humanitaires, sécuritaires et politiques. Aussi nous plaît-il de saluer l'esprit de coopération dont ont fait montre les coprésidents du Groupe international de soutien pour la Syrie – j'ai nommé les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie – dans l'élaboration de la résolution, qui assurément constitue une lueur d'espoir, une lueur ténue certes, mais une lueur d'espoir quand même pour le peuple syrien meurtri, qui ne sait plus à quel bienfaiteur se vouer. La résolution est minimaliste en ce qu'elle ne concerne que les termes selon lesquels doit être observée la cessation des hostilités. Il est minuit passé à Damas. Nous espérons que la cessation des hostilités sera effective et ouvrira la voie à d'autres mesures de confiance dans le cadre du processus politique en Syrie. Il est heureux de constater que la résolution réitère la priorité à maintenir la lutte contre le terrorisme et que, sous ce rapport, la cessation des hostilités ne s'appliquera pas aux groupes terroristes retenus par l'ONU tels que l'État islamique d'Iraq et du Levant et le Front el-Nosra, et ce, conformément à la résolution 2254 (2015).

Ayant à l'esprit les récents développements positifs enregistrés dans la délivrance de l'aide humanitaire dans les zones assiégées et difficiles d'accès, il est aussi heureux de constater que la résolution propose des actions d'envergure pour prendre en charge cette dimension, notamment la facilitation, par l'équipe spéciale chargée des questions humanitaires du Groupe international de soutien pour la Syrie, de l'accès sans entrave de l'aide sur toute l'étendue du territoire syrien, en particulier au niveau des zones répertoriées dans le texte. C'est pourquoi la délégation sénégalaise lance un appel aux parties concernées pour un respect scrupuleux de la cessation des hostilités en vue du rétablissement d'autres mesures de confiance dans le dessein de parvenir à un cessez-le-feu sur l'ensemble du territoire syrien, avec le soutien de la communauté internationale. En plus des échanges d'information dans le cadre de l'équipe spéciale, à ce sujet, la délégation sénégalaise attend avec intérêt les propositions concrètes sur le mécanisme de surveillance devant être soumises au Conseil de sécurité par le Secrétaire général.

Tenant compte de tout ce qui précède, et de la nécessité d'apporter notre soutien aux actions de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Staffan de Mistura, mais aussi de lancer un signal fort en direction des parties au différend qui sont responsables d'une des catastrophes humanitaires les plus sérieuses de notre ère, mon pays a décidé d'accorder son soutien total à la résolution. M'adressant de nouveau à l'Envoyé spécial, M. Staffan de Mistura, je voudrais lui exprimer tout le soutien de la délégation du Sénégal dans sa mission ô combien complexe et délicate, avec l'espoir que cette résolution que nous venons d'adopter lui rendra la tâche moins difficile pour la reprise des négociations intersyriennes, le 7 mars prochain.

M. Yelchenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Comme les autres orateurs, nous remercions l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Staffan de Mistura, de son exposé et de ses efforts inlassables. La délégation ukrainienne a appuyé la résolution 2268 (2015), que le Conseil de sécurité vient d'adopter, et espère sincèrement qu'elle atteindra son objectif en brisant le cycle dangereux de l'escalade de la situation en Syrie et en contribuant à mettre fin à ce conflit.

Dans le même temps, nous tenons à ce qu'il soit pris note du fait que nous nous inscrivons en faux contre la formulation du paragraphe 4 de la résolution s'agissant de saluer l'action menée par la Fédération de Russie pour parvenir à un accord sur les conditions de la cessation des hostilités. Dans les faits, c'est précisément l'appui de la Fédération de Russie aux forces gouvernementales syriennes qui ont intensifié la violence ces derniers mois. La Russie essaie maintenant de s'imposer comme un médiateur dans le cadre du processus de règlement du conflit syrien. Les tactiques russes en Syrie sont semblables à celles employées dans l'est de l'Ukraine.

Comme en Ukraine, la Russie provoque des violences en Syrie, y compris par la fourniture de personnel militaire, d'armes et de munitions, en menant des opérations de combat et par la diffusion de messages de propagande erronés. En ce moment même, je viens d'apprendre que, à moins d'une heure de l'entrée en vigueur du cessez-le-feu en Syrie, une frappe aérienne russe vient de toucher l'hôpital Al-Kinana à Daret Izzé dans la province d'Alep. La situation actuelle à Alep et autour de cette ville présente trop de points communs avec les tactiques employées par les forces armées russes durant le siège de la ville ukrainienne de Debaltseve en février 2015, après la signature de l'ensemble de mesures en vue de l'application des accords de Minsk.

Malheureusement, nos propositions visant à équilibrer le texte du paragraphe 4 du projet de résolution n'ont pas été dûment prises en compte. Néanmoins, préoccupée par la gravité et le caractère urgent de la situation en Syrie, la délégation ukrainienne a décidé de voter pour la résolution. Notre vote est motivé par le fait que nous sommes conscients qu'il faut impérativement mettre un terme à ce terrible conflit qui a détruit la Syrie et fait que l'ensemble du Moyen-Orient est au bord d'une escalade régionale plus vaste. À l'évidence, cet accord aurait dû être conclu il y a longtemps mais ce qui importe, c'est qu'il rend compte d'une large prise de conscience que les Syriens ne peuvent plus attendre et méritent la paix et une aide d'urgence. Maintenant qu'il y a une nouvelle lueur d'espoir en Syrie, des mesures concrètes doivent être prises sur le terrain.

Cela étant, nous ne saurions trop souligner l'importance des jours et des semaines à venir, qui seront déterminants. Les parties au conflit, en Syrie et en dehors de ce pays, devront démontrer par des actes, non des mots, qu'elles sont déterminées à s'acquitter de leurs obligations. Cette fois, il convient de se garder de toute manœuvre politique ou excuse. Il n'y aura qu'une voie à suivre : déposer les armes et prendre part à un véritable processus politique.

M. Van Bohemen (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Nous remercions nous aussi M. Staffan de Mistura de son exposé et saluons la détermination et l'optimisme avec lesquels il fait progresser un processus très difficile. Nous félicitons également les États-Unis et la Russie d'avoir guidé la cessation des hostilités, qui aurait dû entrer en vigueur il y a quelques minutes.

Le débat d'aujourd'hui a pour toile de fond cinq années de dévastation et d'échec en Syrie. En fin d'année dernière, les parties syriennes étaient on ne peut plus éloignées. Il y a eu des moments prometteurs, en particulier l'adoption de la résolution 2254 (2015), et les accords ultérieurs convenus par le Groupe international de soutien pour la Syrie. Malheureusement, chacun de ces moments prometteurs a été suivi d'une intensification des combats, le Gouvernement syrien et ses sympathisants ayant essayé de tirer parti de la situation. Cela a été extrêmement inquiétant et décevant.

Nous avons enfin un accord concernant une cessation des hostilités. Nous nous félicitons de cet accord, et nous avons été heureux de voter pour la résolution 2268 (2016), qui y souscrit. Si la cessation des hostilités est respectée, ce sera la première fois en cinq ans qu'une pause convenue est marquée dans les combats dans le cadre de cette guerre civile meurtrière. La cessation des hostilités est un pas important vers un cessez-le-feu durable. Elle laisse espérer un recul de la terrible violence et du drame humanitaire en Syrie. Pour que la cessation des hostilités soit utile, les parties au conflit et les membres concernés du Groupe international de soutien pour la Syrie doivent démontrer leur volonté soutenue de la faire respecter dans les faits.

Nous sommes conscients qu'il faut continuer de combattre l'État islamique d'Iraq et du Levant, le Front el-Nosra et d'autres organisations terroristes désignées par le Conseil de sécurité, mais cela s'accompagnera inévitablement du risque de ne pas frapper les bonnes cibles, de manière délibérée ou par erreur, ce qui risque de mettre à mal la cessation des hostilités et d'aboutir à une reprise d'un conflit généralisé. Tous ceux qui souscrivent à cet accord doivent faire preuve d'un surcroît de prudence pour empêcher un tel résultat, et éviter notamment de mener des activités militaires contre des groupes non désignés, des civils et des infrastructures civiles.

La résolution d'aujourd'hui affirme le lien étroit entre un cessez-le-feu et un processus politique parallèle. Nous espérons que l'on se souviendra de l'accord de cessation des hostilités comme marquant le début de la fin des violences massives en Syrie. Nous sommes donc heureux que M. De Mistura ait indiqué que les pourparlers intersyriens reprendront le 7 mars et que ce processus sera sans exclusive.

Nous pensons qu'il est approprié que le Conseil ait fait savoir aux parties syriennes qu'elles doivent prendre part aux négociations sur une transition politique et qu'elles doivent y participer de bonne foi. Nous voyons d'un bon œil ceux qui favorisent des mesures de confiance afin de renforcer la base sur laquelle ces

négociations doivent être menées. Dans le même temps, les parties ne doivent pas insister sur des conditions préalables visant à faire capoter les négociations avant qu'elles n'aient commencé. Tous ceux qui sont engagés dans ce conflit sont tenus de mettre en place et de maintenir des conditions propices à des négociations constructives.

La pleine mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, y compris celle que nous avons adoptée aujourd'hui, demeure essentielle. Cela exigera, dans les jours et les semaines à venir, une véritable volonté de cesser les hostilités, conformément aux conditions de l'accord approuvé par le Conseil aujourd'hui. Cela suppose également que ceux qui en ont besoin aient pleinement accès à l'aide humanitaire, de manière durable et sans entrave, y compris une assistance médicale, qui s'impose de toute urgence. Nous espérons que nous verrons aussi la libération des détenus, en particulier les femmes, les enfants et les personnes âgées.

Le moment est venu d'aller au fond des choses, de prendre des décisions difficiles concernant des questions difficiles. Le moment n'est pas aux lignes rouges politiques. Aucune partie n'aura tout ce qu'elle veut, ni le Gouvernement syrien, ni l'opposition ni les « supporters » régionaux et internationaux. Toute solution viable sera imparfaite. Toute solution politique nécessitera un compromis. Nous sommes disposés à appuyer M. De Mistura dans ses efforts visant à reprendre les négociations à Genève, et nous encourageons le Conseil à tout mettre en œuvre pour l'aider.

M. Gaspar Martins (Angola) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Staffan de Mistura, d'avoir su maintenir avec force l'espoir que nous pourrions arriver au point où nous en sommes aujourd'hui.

L'Angola appuie l'adoption à l'unanimité aujourd'hui de la résolution 2268 (2016) sur une cessation des hostilités en Syrie. C'est un pas en avant positif et longtemps attendu dans la quête d'un règlement pacifique de la crise syrienne, et nous continuerons de l'appuyer, en particulier les mesures de confiance visant à créer les conditions nécessaires à une transition et à un dialogue politiques pilotés par les Syriens, ce que nous n'avons jamais cessé d'appeler de nos vœux ici au Conseil.

La création d'une équipe spéciale internationale pour veiller à un accès humanitaire sans entraves et à un cessez-le-feu en Syrie est une initiative qui vient à point nommé au vu de l'aggravation de la crise des réfugiés, des violences et des pertes en vies humaines estimées à plus de 250 000 personnes. Il faut absolument autoriser les organismes humanitaires à faire leur travail, lequel ne peut être efficace que s'il y a cessation des hostilités, pour endiguer le flot incessant de réfugiés et mettre fin aux horreurs des hostilités dont nous sommes témoins. Nous espérons sincèrement que la cessation des hostilités tiendra grâce au mécanisme de surveillance et nous attendons avec intérêt la reprise des pourparlers entre Syriens sous les auspices de l'Envoyé spécial, annoncée maintenant pour le 7 mars.

En conclusion, nous réitérons notre appui à l'Envoyé spécial et lui souhaitons plein succès durant la prochaine série de négociations. Nous espérons que cette fois, la cessation des hostilités tiendra, que nous allons nous employer à jeter des passerelles entre les différentes factions en Syrie, sur la base de la mise en œuvre de la résolution 2254 (2015) et que nous unirons nos efforts pour neutraliser les groupes terroristes et œuvrer plus avant à éliminer la menace d'hostilités qu'ils posent. Nous, pourrions alors aller de l'avant en vue de dynamiser le volet politique, tout en encourageant l'instauration d'un cessez-le-feu et en favorisant un mouvement en faveur de la paix et de la stabilité en Syrie et dans la région.

M. Rosselli (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Au nom de la délégation uruguayenne, je remercie l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. De Mistura, non seulement pour son exposé, mais aussi plus particulièrement pour son esprit infatigable, ses efforts incessants et sa détermination à mener à bien la mission qui lui a été confiée par le Secrétaire général et par le Conseil de sécurité. Nos remerciements vont aussi à son équipe, et nous voudrions leur exprimer de nouveau notre confiance dans le travail qu'ils effectuent. La délégation uruguayenne voudrait aussi remercier les États-Unis et la Fédération de Russie, non seulement d'avoir rédigé la résolution 2268 (2016) que nous venons d'adopter, mais aussi des efforts consentis pour parvenir à cette nouvelle étape d'un conflit qui n'a que trop duré.

Mercredi, le Gouvernement uruguayen a publié un communiqué dans lequel il s'est essentiellement félicité de l'annonce faite dernièrement par le Secrétaire d'État américain, M. John Kerry, et le Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, M. Sergey Lavrov, en tant que Coprésidents du Groupe international de soutien pour la Syrie, concernant la signature d'un

accord sur l’entrée en vigueur d’une cessation des hostilités en Syrie. L’Uruguay estime qu’il s’agit là d’un important progrès dans les efforts visant à mettre fin à la violence et à faciliter l’accès humanitaire, notamment aux zones assiégées. À cet égard, nous voudrions appeler les parties à respecter leurs engagements et à les mettre effectivement en œuvre.

Cet accord est une lueur d’espoir pour le peuple syrien et un pas en avant essentiel vers la mise en œuvre efficace de la résolution 2254 (2015). Ma délégation a voté pour l’adoption de la résolution 2268 (2016), étant convaincue qu’il s’agit d’un premier pas sur la voie d’un cessez-le-feu durable, qui nous permettra de mener de l’avant un processus politique indispensable pour le règlement de ce conflit.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais à présent faire une déclaration à titre national.

Nous voudrions tout d’abord saluer l’Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Staffan de Mistura, et le féliciter pour son travail, ainsi que pour les efforts incessants qu’il déploie en faveur du règlement pacifique de ce terrible conflit qui afflige le peuple syrien.

Aujourd’hui, la République bolivarienne du Venezuela a voté pour la résolution 2268 (2016) adoptée à l’unanimité par le Conseil de sécurité, car elle estime que ce texte réaffirme la vision selon laquelle une solution à ce conflit armé doit être politique, pacifique et négociée. Mon pays appuiera toutes les mesures visant à instaurer la confiance et la paix. À cet égard, nous nous félicitons de l’annonce qu’une cessation des hostilités devrait déjà être entrée en vigueur, et nous espérons que toutes les parties impliquées se conformeront strictement à l’accord. Nous nous réjouissons de voir que les parties qui ont une influence dans cette crise syrienne font montre de la volonté politique nécessaire pour préparer le terrain à la paix à laquelle les Syriens aspirent depuis longtemps. Nous devons agir de façon décisive et nous pensons que la quête d’un espace de dialogue qui a motivé les délégations russe et américaine est un signe encourageant en appui aux efforts des Nations Unies, de l’Envoyé spécial, M. Staffan de Mistura et du Conseil de sécurité.

Nous voudrions exprimer notre appréciation et notre appui aux efforts diplomatiques déployés par toutes les parties pour parvenir à une paix ferme et durable en Syrie. Nous nous félicitons de l’annonce par M. De Mistura de la reprise des pourparlers de paix inter-syriens le 7 mars prochain à Genève, et nous espérons que les représentants de tous les secteurs et groupes impliqués dans ce conflit et dans la lutte contre le terrorisme pourront y participer. Nous sommes conscients que l’identification d’éléments communs permettant d’ouvrir la voie à des négociations politiques est une tâche ardue mais très importante, qui requiert l’engagement de toutes les parties si nous voulons réaliser des progrès concrets en faveur du peuple syrien. Nous appelons de nouveau à la se poursuite des négociations de paix sans conditions préalables afin que peuple syrien puisse sortir de la tragédie de la guerre dont il est victime du fait des agissements des groupes armés et terroristes opérant dans leur pays.

Dès le début, nous avons toujours soutenu que pour mettre fin à la guerre, toutes les parties devaient participer à ce processus, et qu’il est très important que le Gouvernement du Président Bashar Al-Assad soit reconnu dans cette résolution. Le Venezuela estime que le Gouvernement légitime du Président Bashar Al-Assad est l’un des principaux acteurs de l’équation politique en vue du règlement du conflit. L’exclure reviendrait à condamner ces pourparlers à l’échec. En outre, nous estimons que le Conseil de sécurité n’est nullement habilité à se prononcer sur la légitimité du Gouvernement syrien. Cela revient uniquement au peuple syrien. Il s’agit d’une question de respect de la souveraineté de chaque pays et des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Le peuple syrien a réaffirmé son indépendance politique avec l’aide de la communauté internationale, sans ingérence étrangère ni de solutions imposées, au profit d’autres intérêts que les siens. À cet égard, le Venezuela réitère son appui à la souveraineté, à l’indépendance politique et à l’intégrité territoriale de la Syrie, ainsi qu’à son droit à l’autodétermination, conformément au droit international, y compris les buts et les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Le règlement de la crise humanitaire en Syrie est lié à la fin des hostilités. Par conséquent, nous nous félicitons du fait qu’au cours des derniers jours, l’aide humanitaire a pu parvenir au moins à une partie de la population qui a besoin de vivres et de médicaments de toute urgence. Nous sommes conscients que cela ne suffit pas, et comme nous l’avons dit, il faut en faire plus, beaucoup plus, sur le plan humanitaire. Toutefois, cette préoccupation est prise en compte au paragraphe 6 du dispositif de cette résolution et bénéficie de l’appui du Groupe de soutien international pour la Syrie. Nous

espérons que toutes les parties feront en sorte que le siège imposé à des centaines de milliers de personnes permettront soit levé.

En outre, comme il a été convenu, la cessation des hostilités ne concerne pas les groupes terroristes qui mettent la Syrie à feu et à sang, comme le Front el-Nosra et l'État islamique d'Iraq et du Cham. Il importe de souligner que le Gouvernement syrien, avec l'appui de la Fédération de Russie, livre une lutte sans merci contre ces organisations terroristes et les groupes qui leur sont affiliés. Ces groupes terroristes menacent la paix et la sécurité internationales en étendant leurs activités à d'autres pays du Moyen-Orient, de l'Afrique du Nord et d'autres régions. La communauté internationale doit apporter tout son soutien aux autorités syriennes et à tous les groupes qui luttent contre le fléau du terrorisme. Dans ce contexte, nous devons redoubler d'efforts pour empêcher le financement, la formation et les transferts d'armes au profit de ces groupes, et éviter que ceux-ci ne soient utilisés pour renverser des gouvernements, conformément aux résolutions du Conseil et l'Assemblée générale.

Enfin, notre pays restera engagé en faveur de l'instauration de la paix en Syrie, ce qui permettra de mettre fin à ce terrible conflit sur la base d'une solution politique négociée sous la direction du peuple, du Gouvernement et des institutions syriens, garantissant ainsi la souveraineté et l'indépendance de ce peuple frère.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir convoqué cette séance importante. Je remercie également l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Staffan de Mistura, qui participe à la présente séance par visioconférence depuis Genève.

Depuis le début de la crise en Syrie, le Gouvernement syrien n'a ménagé aucun effort pour parvenir à un règlement politique. Il a démontré à maintes reprises son engagement par ses efforts motivés par son souhait de mettre fin à l'effusion de sang du peuple syrien, de rétablir la sécurité et la stabilité et de faire la volonté du peuple syrien. Le Gouvernement syrien a officiellement annoncé son acceptation de la cessation des hostilités sur la base de la poursuite des efforts militaires antiterroristes contre Daech, le Front el-Nosra et leurs affiliés, et contre toutes les organisations terroristes affiliées à Al-Qaida, conformément à la Déclaration conjointe des États-Unis et de la Russie. Le Gouvernement syrien considère que cette Déclaration est un pas en avant vers un règlement politique. Nous réaffirmons notre volonté de contribuer à l'application de l'accord de cessation des hostilités.

Pour garantir la mise en œuvre réussie de l'accord de cessation des hostilités dans les délais prévus, le Gouvernement syrien continue de travailler en coordination avec la Russie pour recenser les zones et les groupes armés qui sont concernés par la cessation des hostilités, aussi longtemps qu'elle sera en vigueur. À cet égard, nous soulignons de nouveau l'importance qu'il y a à contrôler les frontières, à mettre un terme à l'appui apporté par certains pays à des groupes armés et à empêcher ces groupes de renforcer leurs capacités ou de se déplacer, afin d'éviter tout ce qui pourrait porter atteinte à cet accord. Le Gouvernement se réserve également le droit de faire intervenir ses forces armées face à toute violation de l'accord par ces groupes terroristes, contre les citoyens syriens ou les forces armées syriennes.

La délégation de la République arabe syrienne a pris part aux pourparlers qui se sont tenus récemment à Genève, de bonne foi et en toute sincérité, en vue de parvenir à un règlement politique de la crise qui frappe mon pays, la Syrie. Aujourd'hui, je réitère la volonté du Gouvernement syrien de participer activement à tous les efforts sincères visant à parvenir à un règlement politique dans le cadre duquel les Syriens – et les Syriens seulement – décideront de leur avenir et feront leurs choix grâce à un dialogue inter-syrien conduit par les Syriens, sans ingérence étrangère, afin de sauvegarder la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de la Syrie, conformément au deuxième alinéa du préambule de la résolution 2268 (2016) qui vient d'être adoptée.

Compte tenu de ce qui précède, la balle est à nouveau dans le camp des autres parties, qui doivent prouver leurs bonnes intentions et leur engagement sincère à faciliter un règlement politique de la crise en Syrie – sans imposer des conditions préalables au peuple syrien et sans s'ingérer dans nos affaires intérieures – en cessant d'appuyer et de justifier le terrorisme et en mettant un terme aux pratiques de certains, qui font obstacle à un règlement politique. Les Syriens sont invités à œuvrer en faveur de la promotion de la

réconciliation nationale et à tout mettre en œuvre pour venir à bout du terrorisme, afin de bâtir une nouvelle Syrie, caractérisée par l'unité de son territoire et de son peuple, et de préserver sa souveraineté et l'indépendance du processus national de prise de décisions.

Dans sa déclaration, notre collègue, la représentante des États-Unis, a affirmé qu'il n'y avait pas de forces du Front el-Nosra dans la ville de Daraya, dans la banlieue de Damas. Cela est inexact quant au fond et dans la pratique. Il y a des éléments du Front el-Nosra à Daraya. Je voudrais distribuer aux membres du Conseil une nouvelle liste, sur laquelle figurent les noms de centaines de combattants terroristes qui ont été tués en Syrie en 2015. Il s'agit pour la plupart de membres du Front el-Nosra et de Daech, et certains d'entre eux ont été tués à Daraya.

Il importe de signaler, comme les experts des comités subsidiaires du Conseil le savent, que le véritable nom du Front el-Nosra est Al-Qaida au Levant. Nous parlons donc d'Al-Qaida. Qui est à la tête du Front el-Nosra? Il s'agit d'Abou Mohammed al-Julani, l'ancien bras droit d'Abou Bakr al-Baghdadi, qui dirige Daech. Ils se sont séparés et il a créé le Front el-Nosra en Syrie. En réalité, le Front al-Nosra n'est rien d'autre qu'Al-Qaida. Son chef, al-Julani, a prêté serment d'allégeance à Ayman al-Zawahiri, le chef d'Al-Qaida. Par conséquent, le Front el-Nosra est affilié à Al-Qaïda.

Al-Zawahiri a nommé un mufti saoudien, Abdullah Al-Muhaysini, au poste de mufti du Front el-Nosra à Edleb, pour présider à des décapitations ou aux agissements de ceux qui vous arrachent le foie et le cœur. En d'autres termes, le chef d'Al-Qaida a nommé un individu inscrit sur la liste des personnes et entités qui soutiennent le terrorisme comme autorité religieuse d'Edleb, en Syrie. Tel est le véritable visage du Front el-Nosra, même si certains tentent de fermer les yeux sur les faits et de faire passer ce dernier pour une entité qui lutte contre le terrorisme en Syrie.

Le Front el-Nosra fait en fait partie d'Ahrar el-Cham, une autre organisation terroriste. Le mouvement Ahrar el-Cham, qui a été créé par les services de renseignement turcs, travaille dans le nord de la Syrie près de la frontière avec la Turquie.

Enfin, certaines parties ont commencé à violer la résolution 2268 (2016) dès son adoption. Elles disent également certaines choses qui n'ont rien à voir avec le contenu de la résolution. En conséquence, j'appelle de cette tribune les représentants des États qui ont parlé de mon pays de manière inappropriée, en violation des dispositions de la résolution, à commencer par respecter la résolution dans cette salle avant que nous demandions que cela soit fait à l'extérieur.

La séance est levée à 17 h 40.